



NEWSLETTER N° 10 – Juillet 2009

Sommaire

- **Référendum contre le Cassis de Dijon**
- **Vignette bleue pour les véhicules peu polluants**
- **Conférences**
- **Lenteurs au service vaudois de l'énergie**
- **Le saviez-vous?**

Référendum contre le Cassis de Dijon

La Loi sur les Entraves Techniques au Commerce a pour but officiel de lutter contre le phénomène d'îlot de cherté en Suisse. En réalité, elle autorise l'importation de tout produit commercialisé dans un pays de l'Union Européenne, indépendamment du fait que ce produit respecte ou non les normes en vigueur en Suisse.

Le projet supprime la raison d'être de nos normes, réduit à néant notre volonté d'excellence et va soumettre nos producteurs, industriels ou agricoles, à une pression encore plus forte. Le Cassis de Dijon met à mal tant le principe de souveraineté que la cohésion interne, la qualité suisse et le développement durable.

Une demande de référendum est lancée par un comité de citoyens genevois et est soutenue par divers partis de gauche et de droite. Écologie libérale appelle à soutenir ce référendum et invite tous ses membres à télécharger le formulaire de signature pour le référendum, à le signer et à le faire signer. Attention au délai et calculez une marge!

Site web du référendum : [Cliquez ici](#)

Formulaire de signature pour le référendum : [Cliquez ici](#)

Vignette bleue pour les véhicules peu polluants

S'inspirant de pratiques allemandes, la députée vaudoise Isabelle Chevalley a déposé au mois de juin un postulat demandant à ce que les véhicules peu polluants se voient attribuer une vignette "bleue". Cette vignette permettrait, lorsqu'il y a des pics de pollution, d'autoriser certains véhicules à rouler et de l'interdire aux autres; ainsi, on évite de pénaliser avec des limites de vitesse très basses ceux qui ont eu un comportement responsable au moment de l'achat de leur véhicule. Il

serait également possible d'octroyer d'autres privilèges aux détenteurs de la vignette, tel que l'accès à certaines zones de centre-ville, par exemple. Il est également possible d'octroyer cette vignette à certains véhicules utilitaires, tels que des ambulances, bien entendu.

Cette proposition donne un bel exemple d'incitation, qui n'interdit à personne d'acheter le véhicule qu'il souhaite!

[Voir le postulat](#) - Fichier PDF - 569 Ko

[Voir l'article dans le "20 minutes"](#)

Conférences

Depuis quelques années, écologie libérale a cessé d'organiser des conférences, préférant consacrer son énergie à d'autres activités. En revanche, nous estimons utile de vous avertir lorsque nous avons connaissance des conférences qui nous paraissent intéressantes.

- 15 août 2009 : L' Arboretum d'Aubonne invite l'Amazonie. 14h00 à 22h00. À 16h30: projection du film "Le point zéro".

Plus d'information sous www.zero-deforestation.org/

- 15 septembre 2009. Suisse Eole : Un vent nouveau. Rendez-vous des professionnels de l'éolien, 13h–17h, Berne.

[Programme et inscription](#)

- Septembre et octobre 2009., Soirée d'information Swissolar : "Energie solaire et nouveaux programmes attractifs des cantons et de la confédération".

[Programme complet](#)

LentEURS au service vaudois de l'énergie: quand la politique énergétique va plus vite que les services qui doivent l'appliquer...

Plusieurs subventions pour la promotion de l'assainissement de bâtiments ont été lancés cette année suite à la décision de la Confédération d'accorder un budget conséquent pour les fonds d'encouragement.

Toutefois le processus de demande est souvent lent et compliqué. Et certains services n'arrivent plus à suivre le nombre de dossiers qui affluent. Par exemple, dans le canton de Vaud, les dossiers Minergie ont en moyenne 6 mois de retard. La ministre Jacqueline de Quattro envisage de s'adjoindre des compétences extérieures pour compenser le manque d'effectif. Malheureusement, dans le privé, les bureaux d'ingénieurs sont également débordés et le personnel qualifié manque...

L'assainissement des bâtiments est une formidable chance pour notre pays de faire "coup double" en abaissant nos émissions de CO2 et en aidant notre économie. Toutefois il serait dommage que ces démarches soient ralenties par l'administration. Pour y remédier, certaines mesures peuvent être appliquées:

- Remplacer certaines subventions (Minergie par exemple) par les prêts sans intérêts cautionnés par l'Etat. Ceci permettra aux propriétaires de garantir le financement sans attendre une hypothétique subvention.

- Favoriser les déductions fiscales pour les rénovations en les répartissant sur 3 à 5 ans.
- Simplifier et centraliser les demandes afin de ne pas ralentir inutilement les dossiers.
- Etc.

Nous vivons une phase de transition. Très rapidement toutes ces améliorations énergétiques doivent devenir un standard et il ne sera plus nécessaire d'«inciter» les propriétaires pour que les économies réalisées compensent rapidement la plus-value initiale.

Marc Aubert

Le saviez-vous?

L'eau en bouteille coûte à peu près 2'000 fois plus cher que l'eau du robinet.